



2015

# RAPPORT D'ACTIVITES



Nantes Saint-Nazaire  
Pôle métropolitain

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, après 3 années d'installation, a confirmé en 2015 l'avancement des différents projets prioritaires par les élus du Comité syndical, dans le cadre de son programme d'actions.

Trois chantiers majeurs ont marqué cette année :

- la révision du SCOT,
- la mise en route des études pré-opérationnelles pour toutes les intercommunalités dans le cadre de l'appel à concepteurs Eau et Paysages,
- deux nouvelles candidatures lauréates de l'EcoCité Nantes Saint-Nazaire au fonds d'investissement Ville de demain (18 millions d'euros de subventions).

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dispose également d'un nouveau site internet.

## BUDGET 2015

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu du programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

### Participations des collectivités membres

*D'après comptes administratifs*

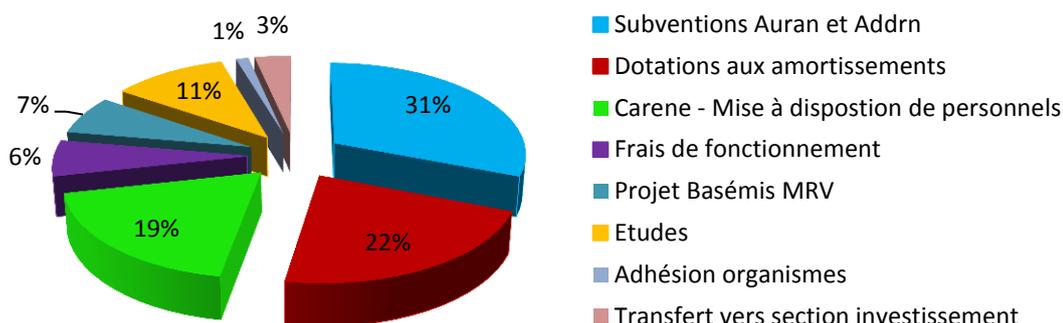
	Répartition	2015
Nantes Métropole	75,35%	649 999,99 €
CARENE	15,90%	137 159,92 €
C.C. Erdre-et-Gesvres	3,98%	34 333,11 €
C.C. Loire-et-Sillon	1,88%	15 441,27 €
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79%	16 217,65 €
C.C. Région de Blain	1,10%	9 489,05 €
	100%	

**Après une baisse de près de 8% des participations par rapport à 2013, le budget 2015 a permis de baisser une nouvelle fois, de 11%, la participation des EPCI.**

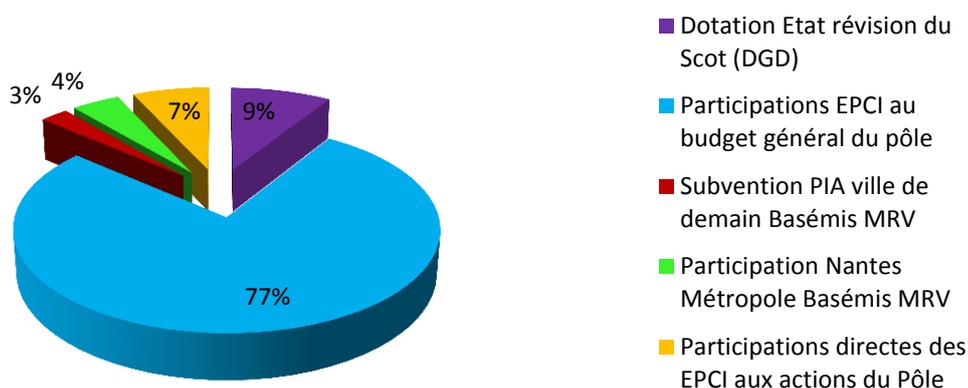
Cette baisse s'explique par l'obtention de plusieurs subventions et ou participations.

Ainsi, le montant total des participations, s'élevant à 862 641 €, (1,03 € par habitant) n'a représenté en 2015 que 77% des recettes du budget de fonctionnement du pôle.

### Dépenses de fonctionnement : 1 115 561€



### Recettes de fonctionnement : 1 115 561€



*L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée pour 4 ans entre le pôle et la Carene en mars 2013, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la Carene les frais qu'elle a engagés à ce titre. (salaires, locaux.....)*

## VIE INSTITUTIONNELLE

### NOUVEAU SITE INTERNET : [www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

Le premier site internet avait été mis en ligne en 2004 pour l'élaboration du premier schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire. En 2015, le pôle métropolitain qui s'est substitué au syndicat mixte du Scot de la métropole Nantes Saint-Nazaire a élargi son champ d'action. Afin de mieux rendre compte de ses activités, de s'adapter aux nombreuses évolutions technologiques en matière de site internet, un nouveau site a été mis en ligne en juillet 2015. Adapté à tous supports (ordinateurs, tablettes, smartphone), plus illustré que le précédent, ce site permet de prendre connaissance du territoire, de connaître les activités du pôle, de consulter et télécharger toutes les publications et délibérations. Il a servi de support à la concertation publique sur la révision du schéma de cohérence territoriale.



## PARTENARIATS

En avril 2015, en collaboration avec l'École d'Architecture de Nantes et la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire, le pôle métropolitain a organisé une exposition « Swiss touch in landscape architecture / Eau & Paysages / Paysages sensibles ». The Swiss Touch in Landscape Architecture est une exposition itinérante pilotée par Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture et conçue par Michael Jakob de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Cette exposition invite à la découverte de la richesse, la diversité et de la complexité de cette pratique de l'architecture du Paysage. La présentation de la démarche du pôle métropolitain « Eau et Paysages » a permis de démontrer que l'attention portée au paysage, l'une des tendances les plus significatives de notre époque, était une question partagée à l'échelle européenne. Un débat « Eau & paysages : visions des paysages de Loire de Nantes à Saint-Nazaire », a été organisé en présence de toutes les équipes ayant participé au dialogue compétitif : Coloco, Phytolab, Michel Desvignes, agence TER.

## ACCUEIL DE DELEGATIONS

En **février 2015**, le pôle métropolitain a participé à la préparation du **colloque « Demain les Métropoles »**, en partenariat avec l'Association des Communautés Urbaines de France et Nantes Métropole. Dans ce cadre, une **délégation du Grand Nancy**, conduite par André Rossinot, Président du Grand Nancy, est venue découvrir le fonctionnement du pôle métropolitain et échanger avec les élus du pôle sur l'intérêt de cet outil de coopération intercommunautaire.

En **juin 2015**, une délégation de **43 membres du comité stratégique de la Région de Charleroi Sud Hainaut** est venue découvrir la métropole Nantes – Saint-Nazaire et sa dynamique de coopérations.

Composée de membres issus du monde économique, des organisations syndicales et des autorités politiques locales, la délégation était conduite par Monsieur Paul Magnette Maire de Charleroi, Ministre et président de la région Wallone et Madame Agnessens, présidente du comité stratégique.

Reçue successivement par Johanna Rolland, maire de Nantes et par David Samzun, maire de Saint-Nazaire la délégation a souhaité découvrir l'expérience du Pôle Métropolitain pour s'engager dans la définition d'un document de planification stratégique équivalent à un Scot.

Au cours de ces deux journées, ils ont notamment visité le Centre de Réalité Virtuelle (CIRV) ainsi que Escal'Atlantic. Les questions d'aménagements urbains (Ile de Nantes, Bottière Chênaie, Euronantes, Ville Port) les ont également intéressés, tout comme la récente évolution de l'agence de développement économique Nantes Saint-Nazaire Développement.

En **septembre 2015**, une délégation d'une **dizaine d'architectes norvégiens** est venue échanger avec l'équipe technique du pôle métropolitain pour comparer les dynamiques de coopérations existantes entre les six intercommunalités du pôle avec la situation d'Oslo.

En **octobre 2015**, le pôle a été invité à participer à la **26ème convention nationale de l'Assemblée de l'intercommunalité** à Tours pour participer à un atelier économie : « comment mieux organiser son bassin d'emploi ? ».

### LES ACTIVITÉS DU POLE MÉTROPOLITAIN S'ARTICULENT AUTOUR DE 2 CHAMPS :

**1** - L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

**2**- Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :

- Développement économique
- Développement de services et d'infrastructures de transport
- Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
- Protection de l'environnement

# ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 26 mars 2007. Il produit ses effets juridiques et les documents d'urbanisme inférieurs (schémas de secteurs, plans locaux d'urbanisme, programmes locaux pour l'habitat, plans de déplacements urbains...) doivent être compatibles avec ses orientations. Leur mise en compatibilité doit intervenir dans les 3 ans suivant l'approbation du SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est également sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes limitrophes ou des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

## LA REVISION DU SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territorial de la métropole Nantes Saint-Nazaire approuvé en 2007 a été mis en révision le 22 mars 2013 par délibération, suite à l'analyse de ses résultats.

Cette révision s'inscrit dans plusieurs objectifs :

- Respecter les obligations réglementaires de conformité aux Lois Grenelle pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, depuis 2007, le contexte réglementaire a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois. La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, est entrée en vigueur le 13 janvier 2012. Elle a introduit un certain nombre de modifications concernant les Schémas de Cohérence Territoriale.
- Intégrer de façon pleine et entière le Pays de Blain qui a rejoint le périmètre du SCOT en 2010
- Et approfondir les thématiques suivantes :
  - ✓ une métropole attractive et solidaire : définir des objectifs renouvelés de production de logements (et de logements sociaux particulièrement) pour accueillir 150 000 habitants supplémentaires à horizon 2030 et accompagner notamment le vieillissement de la population,
  - ✓ une métropole moins consommatrice en espaces : poursuivre le modèle de développement du SCOT approuvé, s'appuyant sur une organisation urbaine hiérarchisée (agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, pôles structurants...),
  - ✓ une métropole active : offrir des conditions favorables au développement et à la répartition territoriale des emplois (document d'aménagement commercial, schéma logistique métropolitain...),
  - ✓ une métropole accessible et concentrant l'urbanisation à proximité des points de desserte par les transports collectifs,
  - ✓ une métropole valorisant ses espaces agricoles comme source de développement,
  - ✓ une métropole verte et bleue : identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité,
  - ✓ une métropole économe en énergie : contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
  - ✓ une métropole attrayante : encourager et accompagner les initiatives de développement de l'offre touristique en capitalisant sur les initiatives existantes comme le parcours Estuaire...

## Temps fort de l'année 2015 : le débat sur le PADD

Après avoir posé les bases d'un diagnostic partagé, dans le cadre de la procédure réglementaire de révision du SCOT, le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue un temps fort d'échanges autour du projet politique du SCOT.

En effet, le projet d'aménagement et de développement durable constitue le socle commun des objectifs de l'ensemble des politiques publiques déclinées dans le SCOT. C'est sur ce document que sont ensuite déclinées les orientations opérationnelles et opposables du Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le débat s'est tenu le 3 novembre 2015 en séance de comité syndical.

La préparation de ce débat a été réalisée par l'atelier des élus du SCOT. Cet atelier des élus (environ 25 élus) a été constitué par délibération en Juillet 2014 afin de respecter le calendrier très court et de permettre une mobilisation rapide et intense des élus du Pôle métropolitain. Cet atelier a la charge d'élaborer le contenu du SCOT afin de le soumettre à validation du comité syndical, de préparer les séminaires et conférences-débats et de diffuser au sein de chaque intercommunalités les informations liées au projet. Monsieur Pascal Pras a été désigné rapporteur général de l'atelier.

L'atelier répond à plusieurs objectifs :

- Une démarche de co-construction entre les élus du Pôle métropolitain afin que le SCOT s'appuie sur les réponses communes à apportées aux problématiques concrètes auxquelles sont confrontées les territoires membres du Pôle métropolitain ;
- Une démarche multi-partenariale qui associe aux travaux du SCOT les services de l'État, les chambres consulaires, les organismes publics et para-publics intervenant sur le territoire ainsi que les territoires voisins ;
- Une démarche prospective qui puisse nourrir les réflexions des élus du Pôle métropolitain à partir d'une analyse des évolutions récentes mais aussi sur la construction de scénarios de développement basés sur des projections socio-économiques à l'horizon 2030.

L'atelier s'est réuni mensuellement depuis septembre 2014.

Après 4 ateliers consacrés au diagnostic en 2014, **l'année 2015 a été marquée par 5 ateliers PADD et 3 ateliers DOO.**

Les réunions de travail ont été animées par une équipe projet technique composé du Pôle métropolitain, des 6 intercommunalités et des 2 agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

Deux bureaux d'études techniques ont été missionnés pour réaliser les travaux de l'évaluation environnementale et la trame verte et bleue du SCOT.

Une mission d'assistance juridique accompagne également le Pôle métropolitain tout au long de l'élaboration du SCOT.

### LES ATELIERS DU PADD : UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL EN MARCHÉ

Au regard des principaux constats et des enjeux identifiés lors du diagnostic, les élus membres de l'atelier permanent du SCOT ont été amenés à travailler sur la construction d'un projet de territoire. La phase PADD s'est tenue entre janvier et juin 2015 autour de 4 ateliers proposant de travailler sur les questions suivantes à l'horizon 2030 :

- Quel modèle de développement (*populations, logements, emplois*) ?
- Quels équilibres et quel fonctionnement du territoire (*armature urbaine, mobilités*) ?
- Quelle éco-métropole (*ressources, risques, environnement*) ?
- Quelles capacités d'accueil (*formes urbaines, cadre de vie*) ?

Ce travail, mené avec l'assistance de l'AURAN et de l'ADDRN, s'inscrit dans un processus itératif et collectif dont l'objectif est de se placer dans une démarche prospective basée sur 4 ateliers successifs portant sur les problématiques suivantes :

#### Atelier n°1 : Quel modèle de développement ? - 13 mars 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur les problématiques liées à l'attractivité du territoire, la solidarité territoriale, la politique de logements et le développement économique à partir des questionnements suivants :

- Quelle ambition pour Nantes Saint-Nazaire à l'échelle du Grand Ouest de la France ?
- Quelle responsabilité du territoire dans la croissance démographique départementale ?
- Quels objectifs en matière de mixité sociale, intergénérationnelle et d'accès à l'emploi ?
- Quels activités économiques et services traditionnels préserver et quelles filières émergentes soutenir ?

Cet atelier a permis de faire émerger les perspectives de développement socio-économique établies au regard des prévisions économiques et démographiques.

#### Atelier n°2 : Quels équilibres pour quel fonctionnement ? - 3 avril 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur deux grands questionnements liés à l'organisation territoriale en matière de logements, d'emplois, de services, d'équipements, de transports et de déplacements :

- Pour quelles ambitions, quels équilibres ? *Le maillage urbain*
- Pour quelles liaisons, quels fonctionnements ? *La mobilité et l'accessibilité*

Cet atelier a permis d'esquisser les grands principes de spatialisation du modèle de développement en matière d'aménagement de l'espace, d'équipements structurants, de transports et de déplacements.

#### Atelier n°3 : Quelle éco-métropole ? - 22 mai 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur les thématiques de ressources (*naturelles, agricoles, énergétiques...*) et de qualité de vie. Ils ont été invités à se répartir en deux groupes de travail en lien avec deux grands principes :

- Valoriser : *Biodiversité, Eau, Agriculture...*
- Anticiper : *Changement climatique, Risques, Énergies, Nuisances...*

Cet atelier a permis de confirmer l'ambition environnementale du territoire en matière de biodiversité, d'agriculture, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles.

#### Atelier n°4 : Quelles capacités d'accueil ? - 12 juin 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à s'interroger sur les capacités d'accueil du territoire permettant de concilier les ambitions démographiques, économiques et environnementales du projet de territoire dans un objectif de développement durable. Les questions posées ont porté sur :

- Où prioriser le développement ? *Jusqu'où va le SCoT ?*
- Comment optimiser les réserves ? *Quels objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces ?*
- Comment faire ? *Quelles règles du jeu SCoT/PLU(i)/opérationnel ?*

Cet atelier a permis d'esquisser les grands principes de l'organisation de l'espace, de préservation des grands équilibres, de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux et de valorisation des paysages.

#### Atelier de synthèse - 18 septembre 2015

Un atelier de synthèse a permis de capitaliser sur l'ensemble des ateliers dans l'objectif de formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, support du débat en comité syndical du 3 novembre 2015,

## LES ATELIERS DU DDD : LA CONCRETISATION DES OBJECTIFS EN ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

À la suite du projet de territoire formalisé au sein du PADD, les élus membres de l'atelier permanent du SCoT ont été amenés à travailler sur l'élaboration des orientations et objectifs permettant de traduire le projet de territoire dans le DDD. Ce travail s'est inscrit dans un processus linéaire permettant de balayer de manière exhaustive l'ensemble des thématiques couvertes par le SCoT.

### Atelier n°1 : gestion économe du foncier et cadre de vie - 16 octobre 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur **les leviers** permettant de traduire l'objectif de réduction de la consommation d'espace (*armature urbaine, équilibres entre espaces agricoles, naturels et urbains, modèle urbain*) et sur **les orientations** en lien avec la protection et la valorisation des espaces agricoles, naturels et des paysages, la gestion de l'eau et la prise en compte des risques et des nuisances.

### Atelier n°2 : développement urbain maîtrisé - 20 novembre 2015

Lors de cet atelier, les élus ont été amenés à travailler sur les **conditions** à mettre en œuvre pour permettre un développement urbain maîtrisé en lien avec les orientations portant sur la **politique de l'habitat, l'armature économique** du territoire et les **objectifs chiffrés** de réduction de la consommation d'espace.

### Atelier n°3 : mobilité et qualité environnementale - 11 décembre 2015

Cet atelier des élus a porté sur les grandes **orientations** liées à la mobilité et à la politique de transports et de déplacements, les **modalités** de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et les **objectifs** de qualité paysagère.



## UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PERMANENTE ET ITERATIVE

L'évaluation environnementale a été menée pendant toute l'élaboration du SCOT, proposant une analyse et un travail itératif permettant de re-questionner les choix et de les amender au regard des incidences sur l'environnement.

Un état initial a été établi permettant de poser à un instant « t » une image du territoire dans toutes ses composantes environnementale : Paysages, biodiversité, trame verte et bleue, agriculture, ressource en eau, énergie, climat, risques et nuisances.

Fort de ce constat, une grille d'analyse du projet de SCOT dès la phase PADD a permis, au regard d'une dizaine de d'enjeux environnementaux, de questionner le projet et ses incidences potentielles sur l'environnement.

Des amendements, grâce aux propositions d'infléchissement suggérées dans cette analyse, ont été portés au projet pour atténuer les effets négatifs sur l'environnement.

## UNE CONCERTATION ACTIVE TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

La concertation, à la fois avec les partenaires institutionnels, les conseils de développement et la société civile, a constitué un temps d'échanges et de partage fondamental pour l'élaboration du SCOT.

### LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Saisis en mai 2014 par la Présidente, les 5 conseils de développement du territoire (Nantes métropole, CARENE, Loire et Sillon, Erdre et Gesvres et Région de Blain) ont répondu favorablement à la sollicitation du Pôle métropolitain.

Ils ont apporté une proposition commune portant à la fois sur le processus de concertation et défini des modalités de travail inter-conseils de développement.

Plusieurs réunions d'échanges à la fois en bi-latéral avec l'un ou l'autre conseil de développement ou communes avec les 5 conseils de développement se sont tenus en 2015. Chacun menant des travaux dans leur propre conseil.

Ces réflexions ont permis d'aboutir à la réalisation d'une contribution commune sur la thématique de l'habitat, qui a été partagé à la fois avec l'atelier des élus (18 septembre 2015) et les élus du Comité syndical (3 novembre 2015).

### LES CONFERENCES-DEBATS

Afin de partager plus largement les travaux de l'atelier et de recueillir les contributions des partenaires, deux temps d'échanges, sur la base du diagnostic et des enjeux qui ont émergés en atelier des élus, ont été organisés avec les élus du territoire, les partenaires publics (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SCOTs voisins...) et les conseils de développement.

Une équipe technique a été mise en place pour assurer la coordination, l'animation et la production technique liée au projet de SCOT autour du Pôle métropolitain, des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, et de référent technique dans chaque intercommunalité.

**Conférence-débat n°1 : développement et solidarité - 5 décembre 2014**

La 1ere conférence-débat « développement et solidarité » s'est tenue à Cordemais et a rassemblé près de 100 personnes. Elle a porté sur deux volets majeurs : la démographie, l'habitat et les modes de vie, d'une part ; le développement économique et l'emploi, d'autre part.

La conférence-débat proposait un éclairage video du sociologue Jean Viard, et des micros-trottoirs des habitants du Pôle métropolitain.

Les tables rondes ont permis de faire émerger les opportunités/risques des grands enjeux sur les thématiques de travail.

**Conférence-débat n°2 : développement et ressources - 20 mars 2015**

La 2e conférence-débat « développement et ressources » s'est tenue à Nantes et a rassemblé de nouveau une centaine de personnes. Les participants se sont saisi de deux problématiques majeures : l'économie d'espaces, l'environnement et les ressources, d'une part ; les mobilités et l'accessibilité, d'autre part.

Deux regards d'experts étaient proposés lors de cette séance, Olivier Philippe, paysagiste de l'Agence TER, et Xavier Desjardins, maître de conférences à l'Université Paris I.

Les tables rondes ont permis de faire émerger les opportunités/risques des grands enjeux sur les thématiques de travail.



## LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

Afin de mener la concertation grand public, un certain nombre d'outils ont été mis en place pour faciliter l'accès aux informations sur la révision du SCOT et permettre de participer par plusieurs moyens.

Des affiches et flyers ont été distribuées dans les communes du Pôle métropolitain pour informer de la concertation du SCOT.

Une boîte de concertation, contenant les documents de travail du SCOT 2, le porter à connaissance de l'État, un registre..., a été mise à disposition aux sièges des 6 intercommunalités du Pôle dès le mois d'avril 2013 (démarrage réglementaire de la révision du SCOT).

Le site internet du Pôle métropolitain a été entièrement renouvelé, tant dans son design et son ergonomie que dans son contenu. Outre une mise à disposition de documents, il proposait un espace de contribution en ligne permettant au grand public et aux partenaires de déposer des contributions.

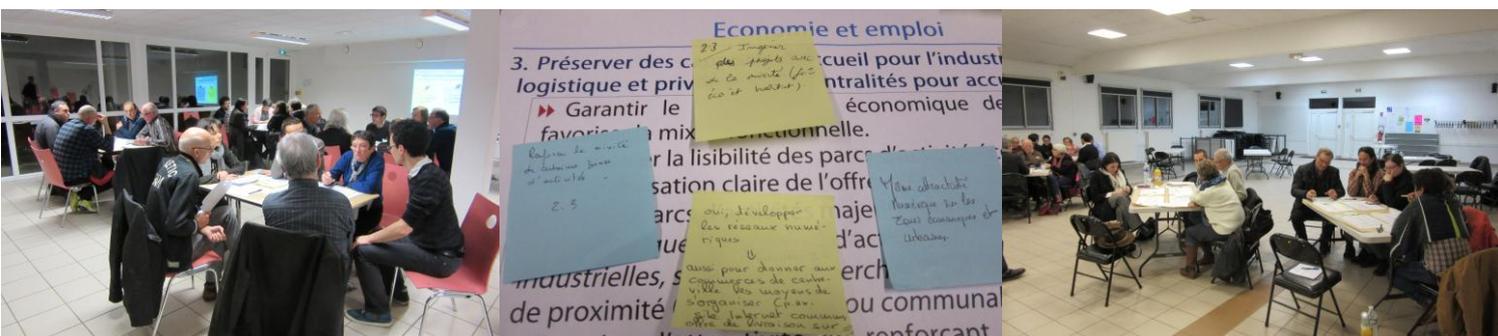
### Réunions publiques

Deux temps ont marqué la concertation grand public avec l'organisation de 4 soirées contributives en septembre-octobre 2015 et 4 réunions publiques en février 2016.

Les soirées contributives de septembre-octobre 2015, ouvertes à tous, ont porté sur les thèmes suivants :

- Soirée contributive « Economie et emploi » à Couëron le 29 septembre 2015 : 8 personnes aux profils différents ont échangé sur le thème en deux groupes dans l'idée de prioriser les enjeux. Une restitution collective a ensuite été effectuée pour dégager les enjeux majeurs en lien avec la thématique.
- Soirée contributive « Transition écologique » à Besné le 30 septembre 2015 : absence de participants mais audition d'un représentant du CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest) qui a donné lieu à un cahier d'acteur.
- Soirée contributive « Mobilités et modes de vie » à Savenay le 6 octobre 2015 : 35 personnes ont échangé autour de ce thème. 6 groupes ont chacun priorisé les enjeux avant d'effectuer une restitution collective permettant de dégager les enjeux clés pour ce thème.
- Soirée contributive « Habitat et vie sociale » à Nort-sur-Erdre le 7 octobre 2015 : 20 personnes ont participé à cette rencontre. Les participants se sont répartis en 4 groupes pour prioriser les enjeux avant d'effectuer une restitution collective des divers échanges qui a permis de mettre en exergue les enjeux dits prioritaires.

C'est donc au total une soixantaine de personnes qui a participé à ces réunions, d'en moyenne 2h30, dans l'objectif de préparer l'avenir du territoire. Les trois soirées ayant donné lieu à une réunion ont fait l'objet d'un compte-rendu respectif disponible sur le site internet du Pôle métropolitain, la quatrième ayant donné lieu à la réalisation d'un cahier d'acteurs. Le bilan de ces soirées contributives est également disponible en ligne.



## LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT EN VIGUEUR

### *Suivi des documents d'urbanisme (PLU, schéma de secteurs, PLH, PDU, SCOT limitrophes...)*

Le SCOT approuvé en 2007 reste en vigueur et produit ses effets juridiques pendant sa révision, jusqu'à ce que le SCOT 2 s'y substitue après son approbation.

En 2015, se sont engagées sur le territoire plusieurs élaborations de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, PLUi (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres, Cœur d'Estuaire). Ces nouveaux documents à l'échelle intercommunale marque un tournant dans l'aménagement et le droit des sols sur le territoire. Les schémas de secteurs disparaissent. Les PLUi modifient également le dialogue avec le SCOT car deviennent le réceptacle pertinent de déclinaison territoriale locale intercommunale d'orientation plus générale d'échelle Nantes Saint-Nazaire.

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

### *Suivi et veille sur les documents stratégiques, relationnel avec les partenaires institutionnels*

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire, ...). Il a notamment s'agit de suivre le SRCE, SRCAE, ...etc

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions proposées par le Conseil général dans le cadre de l'inter-scot.

## ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Les domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités. Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées. D'une manière générale, il ne s'agit pas d'inscrire le Pôle métropolitain dans une dynamique directement opérationnelle mais dans la réflexion et la définition commune de politiques publiques.

## APPEL A CONCEPTEURS EAU ET PAYSAGES

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et ses six intercommunalités membres ont conduit en 2013-2014 une procédure de dialogue compétitif sur le thème « eau et paysages » visant à faire émerger un projet paysager métropolitain et des interventions sur le paysage de six sites emblématiques du territoire.

Durant l'année 2015, le Pôle métropolitain et ses intercommunalités ont piloté la conduite d'études pré-opérationnelles sur chacun des sites, permettant de définir un projet d'aménagement à long terme (plan guide) et des priorités d'aménagements à court terme.

Un programme d'ensemble a ainsi été conçu pour la création de 6 destinations Loire :

- Destination Brière : port de Rozé à St Malo de Guersac
- Destination marais de Loire: tour du lac de Savenay et itinéraire doux de Lavau-sur-Loire à Savenay
- Destination Vallée du Gesvres : parc du Haut-Gesvres à Treillières, points de vue sur la vallée et itinéraires doux entre Treillières et Vigneux de Bretagne
- Destination estuaire : port de Cordemais et pointe de l'Île
- Destination forêt et canal : chemins de randonnée autour du canal de Nantes à Brest et de la forêt du Gâvre, et port de Blain
- Destination coteaux de Loire : boucles de promenades des coteaux à la Loire au sud de l'agglomération nantaise



Chaque programme d'aménagement sur les six sites prévoit des éléments communs, ce qui confère une unité à l'échelle de la métropole Nantes Saint-Nazaire :

- L'aménagement d'un espace central principal « marqueur », permettant une meilleure identification des lieux comme lieux de destination par :
  - la mise en relation des différents éléments de l'offre touristique
  - la valorisation de « portes » vers les espaces de nature et les parcours de promenade aménagés à proximité
  - la valorisation de points de vue spécifiques sur le paysage (terrasses, belvédères)
  - la centralisation de l'information sur l'offre touristique du lieu
- Un aménagement de parking à proximité pour répondre aux besoins en stationnement
- Le renforcement de l'offre touristique existante (compléments en termes d'installations, de services, restauration, hébergement)
- Des dispositifs spécifiques de valorisation des points de vue et des spécificités du paysage de chacun des six sites

**Le Pôle métropolitain a accompagné les collectivités pour la recherche de subventions (900 000€ obtenus du fonds Ville de demain (programme des investissements d'avenir, géré par la Caisse des dépôts) ; demande déposée pour 600 000€ au Plan Loire Grandeur nature (fonds européens gérés par la Région Centre Val de Loire) et pour le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre.**

## ECOCITE - FONDS VILLE DE DEMAIN



Le Pôle métropolitain, représentant l'EcoCité Nantes Saint-Nazaire, a coordonné et déposé en 2015, pour le compte des porteurs de projets du territoire, deux candidatures au fonds Ville de demain du programme des investissements d'avenir.

L'Etat a attribué 18 millions d'euros au territoire pour mettre en œuvre une série de projets publics innovants sur la ville durable durant la période 2015-2020, dont 7 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments du territoire et plus de 6 millions d'euros pour l'électrification de la ligne de busway nantaise.

Des fonds exceptionnels qui viennent récompenser un programme d'actions ambitieux élaboré à l'échelle d'un grand territoire par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour contribuer à renouveler l'action publique française. Et des chantiers en perspective pour mettre en œuvre les expérimentations retenues correspondant à un investissement public de l'ordre de 60 millions d'euros.

Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets pour contractualiser avec la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds, et assure le dialogue avec les partenaires de l'Etat.



**Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**  
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES  
Tél. 02 51 16 47 09 • [contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr)

**[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)**

